

vosre correspondant :

Délégation Morbihan

Ecole de Lanveur
Rue Roland Garros
56100 Lorient
02.97.87.92.45
morbihan@eau-et-rivieres.org

Madame la Commissaire Enquêtrice
Mairie 56160 Langoelan

Lorient, le 18 juillet 2019

Objet : enquête publique sur le projet présenté par MM. Youenn LE FUR et Mathieu LE METAYER, en vue d'exploiter un élevage de volailles de chair de 120 000 emplacements et un forage d'eau au lieu-dit □ Kermaria □ à LANGOELAN (56160).

Madame la Commissaire Enquêtrice

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « *dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable* ».

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos observations dans le cadre de cette enquête.

Ce projet de poulailler est en réalité un poulailler hors-sol tant par l'importation de ses aliments que par l'exportation des fumiers compostés. La production annuelle sera sur la base de 5,7 bandes/an équivalente à environ 650 000 poulets de 2,7kg si l'on prend en compte la mortalité d'environ 5% au cours de la croissance.

Les importations d'aliments pour engraisser ces poulets si l'on se réfère à la page 33/74 de l'annexe 4, 4,63kg par poulet représente pour les 650 000 poulets

$$4,63 \text{ kg} \times 650000 = 3009500 \text{ kg soit } \mathbf{3009,5} \text{ tonnes}$$

auxquels il faudrait ajouter les aliments ingurgités par les morts en cours de croissance, dont le poids moyen estimé dans le même tableau est de 1,35kg ce qui représente encore pour les 34200 morts avec un indice de consommation (IC) de 1,74, extrait du même tableau

$$1,35\text{kg} \times 1,74 \times 34200 = 80335,8 \text{ kg soit } \mathbf{80} \text{ tonnes}$$

Au total pour l'année les aliments importés représentent environ **3090** tonnes qui seront stockés dans 6 silos de capacité maximale, selon le dossier de 100 tonnes.

Les poulets qui sortiront de l'élevage vers l'abattoir pèseront :

$$2,7 \text{ kg} \times 650\ 000 = 17755000\text{kg} \text{ soit } \mathbf{1755} \text{ tonnes}$$

quant aux 34200 cadavres de 1,35 kg soit **46** tonnes

A cela il faut ajouter les sciures ou copeaux de bois, qui sur la base de 6kg/m² et 5,7 bandes/an représentent **70 tonnes**

qui deviendront après addition des fientes, eau etc les **661 tonnes de fumier** que la société Lemée (22100 Aucaleuc) exportera soit vers la région nantaise soit vers la Beauce.

La masse totale représente au plus bas 5622 tonnes, qui arriveront ou s'en iront par camions, parfois sur de longues distances.

Quelles seront les nuisances pour les riverains ?

Au moment où le changement climatique, pointe les émissions anthropiques des gaz à effet de serre, il est étonnant que le dossier d'enquête publique n'en parle pas et n'évalue pas le projet de poulailler de ce point de vue.

Nous nous étonnons de découvrir en page 50 de l'Etude d'Impact(tableau ci-dessous) que le projet se situe sur le SAGE Blavet ; cette affirmation nous interroge sur le sérieux de l'étude d'impact, même si dans les pages précédentes il est fait référence au Scorff.

• **Implantation de l'élevage :**

Section ZY, parcelles n° 10 et 34
Lieu-dit "Kermaria",
Commune de LANGOELAN.

ZAR	NON
antérieurement ZES	NON
SAGE	BLAVET
Bassin versant	BLAVET
Bassin versant contentieux	NON
Bassin versant algues vertes	NON
Bassin versant 3B1	NON
Natura 2000	Pas d'emprise

Comme ce même tableau fait référence aux algues vertes, il faut souligner que la rade de Lorient rencontre comme le mentionne les rapports du CEVA, des problèmes d'algues vertes sur vasière et que cet élevage va y contribuer (voir en fin de déposition).

Puisque ce projet sis sur le Sage Scorff, a besoin d'eau pour abreuver les volailles, les pétitionnaires envisagent un forage à une profondeur « présumée » de 49 m, lequel forage leur fournira 3511m³ nécessaires pour abreuver les poulets : ce volume est sous estimé. En effet, selon les organismes professionnels de la filière avicole(ITAVI, INRA) il faut pour 1kg d'aliment 1,8 litre d'eau. Si nous reprenons la calcullette et les chiffres qui nous sont fournis pour les aliments solides un poulet consomme en eau

$$4,63 \text{ kg d'aliment} \times 1,8 \text{ (litre d'eau)} = 8,33 \text{ l}$$
$$\text{soit pour } 650 \text{ 000 poulets/an} = 5417 \text{ m}^3$$

auxquels s'ajoutent l'eau consommée par les morts pendant la croissance, l'eau des nettoyages entre les bandes, l'eau nécessaire à la brumisation etc.,,

Nous constatons que la consommation d'eau a été sous-estimée par les chiffres donnés page 87/175 (ou 70)de l'EI v2
paragraphe 4 -Incidence sur l'eau-

*L'élevage sera alimenté en eau par le réseau public et par un forage qui sera réalisé sur le site. La consommation d'eau est estimée à **3 511 m³** par an sera répartie entre ces deux sources d'approvisionnement*

puis plus bas

D'autre part, les prélèvements souterrains correspondent à 1% de la pluie infiltrée annuellement sur le bassin versant. Avec un prélèvement de 3 500 m³ par an, ce qui représente une augmentation de 0,21 % du total des prélèvements d'eau souterraine du bassin du Scorff, l'impact de l'élevage apparaît extrêmement faible.

Ces deux paragraphes sont pour le moins ambigus car le premier dit que la consommation d'eau n'est que de 3511m³, mais laisse entendre que le réseau d'eau potable pourrait intervenir.

Les données du second paragraphe datent de 2009, depuis d'autres forages ont été réalisés et les débits de la rivière sont moindres à l'étiage.

Les 5417m³ issus de nos calculs représentent bien plus que les 0,21% mentionnés en 2009.

En annexe 6, le forage est prévu avec une pompe dont le rendement est de 4m³/H et une quantité journalière maximale de 9,4m³/jour mais si l'on multiplie par 365 jours on n'obtient seulement 3431m³ et non les 3511 m³ indiqués sur le document pour le forage.

Il faut souligner que les besoins maximaux en eau se feront sur les périodes de fortes chaleurs (brumisation) et besoin des poulets pour compenser les pertes de leur corps ; cela en période d'étiage.

D'autre part si l'on se réfère en annexe 6, au document du **BRGM 195AA01 - Socle métamorphique dans le bassin versant du Scorff de sa source à la mer-**

On lit

On note une influence prépondérante du réservoir souterrain inférieur (fissuré), par rapport au réservoir supérieur (altéré) à l'étiage : du mois de juin au mois de septembre. La tendance s'inverse pour les autres mois de l'année. Ce soutien de la nappe en période d'étiage (l'écoulement souterrain total étant supérieur à 90 % de l'écoulement global) atteint même son paroxysme aux mois d'août et septembre où 100 % de l'écoulement de la rivière provient de l'écoulement souterrain. Pendant la période de crue (janvier-février) ce pourcentage diminue vers 38 et 48 %.

Cette étude réalisée en 1994-2000, montre que la rivière est complètement dépendante des eaux souterraines en période d'étiage.

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, avec le réchauffement climatique, induisant une évapotranspiration plus importante, des pluies efficaces moindres, cette période d'étiage dépasse les mois d'août et septembre.

Ce forage proche de zones humides, d'un site Natura 2000, d'un ruisseau alimentant le plan d'eau de loisir du Doudu risque d'assécher les sources et les ruisseaux des environs mettant en danger la flore et la faune liées à ces milieux humides ou aquatiques.

Comme le souligne dans son rapport la Mission Régionale d'Autorité environnementale, le SAGE Scorff, validé par arrêté préfectoral en août 2015, a comme enjeu le maintien du bon état écologique et l'atteinte du très bon état biologique.

Ce forage mériterait, pour le moins, une étude sérieuse de faisabilité et s'il se réalisait des mesures compensatoires pour assurer la pérennité des zones humides, des milieux aquatiques et la vie des truites et saumons du bassin versant.

Il faut aussi rappeler que la station d'eau potable de Plaisance sur le Scorff à Guéméné/s/Scorff est en cours d'abandon suite à des niveaux d'étiage insuffisants.

Dire que le projet n'a aucune incidence sur l'eau c'est ne pas prendre en compte le devenir de l'ammoniac que le site émettra.

Toute pollution (qu'elle soit terrestre ou atmosphérique) se retrouve, un jour ou l'autre, en bout de chaîne dans l'eau et les milieux aquatiques.

Le Plan Régional de la Qualité de l'Air en Bretagne n'indique-t-il pas, en inversant le problème : «les mesures prises pour reconquérir la qualité de l'eau auront des effets bénéfiques sur le domaine de l'air.»

Nous observons dans le tableau ci-dessous extrait de l'Annexe 4 page 42/74

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE

	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	Particules fines (PM10)
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an
Batiment	3 825				
Stockage	3 143				
Épandage (sur terres en propre)	-				
Épandage (sur autres terres dans le cadre du plan d'épandage)	-				
Épandage (exportation d'effluents normalisés)	4 860				
Parcours	-				
Emissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	6 968	155	388	2 469	1 235
Valeur seuil de déclaration des Emissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)	10 000	10 000	100 000	100 000	50 000

que la quantité d'ammoniac NH3 émise par les batiments est de 3825 kg/an

Si l'on prend le tableau ci-dessous de la même page

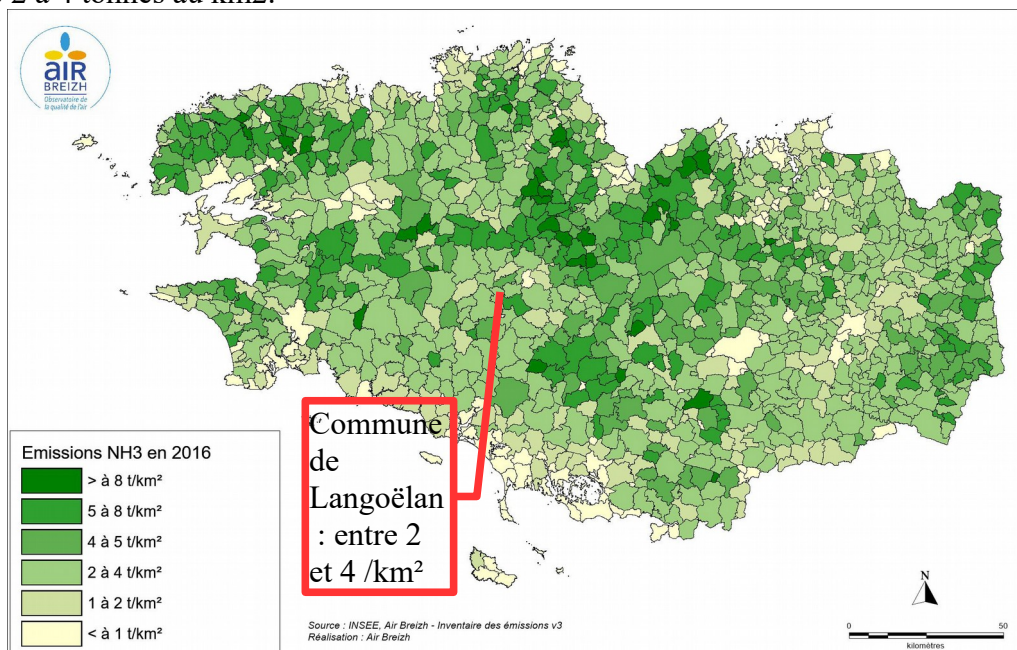
ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Production 1 kg NH3/an/place	Production 2 kg NH3/an/place	Production 3 kg NH3/an/place	Production 4 kg NH3/an/place	Production 5 kg NH3/an/place	Pour information : liste total excédé par bâtiment (kg/an)
P1	0,043					11 125
P2	0,043					11 125
						0
						0
						0

il nous précise l'ammoniac NH3 par place et par an soit

$$0,043 \text{ kg NH}_3/\text{an/place} \times 120\,000 \text{ places} = 5160 \text{ kg de NH}_3$$

ce qui est nettement supérieur aux 3825 kg de NH3 mentionné dans le tableau précédent ; quel chiffre devons-nous prendre ? A ce chiffre, il faut rajouter les 3143 kg émis au stockage soit au total entre 7 et 8 tonnes sur une commune où Air Breizh situe déjà les émissions de NH3 dans la fourchette 2 à 4 tonnes au km².



Cet ammoniac a une action sur l'environnement proche et bien au-delà à des centaines de kilomètres. En matière environnementale il n'y a pas un problème ammoniac mais toute une problématique qui peut se décliner comme suit :

1. Pluies acides
2. Eutrophisation des cours d'eau
3. Acidification des lacs et cours d'eau
4. Acidification des sols forestiers
5. Atteinte à la végétation et aux récoltes
6. Atteintes aux monuments
7. Redéposition de l'ammoniac sous forme de nitrates
8. Atteinte au cadre de vie

Plusieurs campagnes de prélèvements d'eaux de surface en Bretagne ont détecté des teneurs non négligeables de nitrates dans certains ruisseaux situés en amont de toute pollution ponctuelle et subissant uniquement l'influence des apports atmosphériques.

Le ruisseau de Kerlann et le plan d'eau du Dourdu touchés plusieurs fois dans les années passées par des cyanobactéries risquent d'avoir une eau encore plus dégradée ; il est étonnant qu'aucune évaluation des risques ne figure dans l'enquête.

Les retombées d'azote ammoniacal perturbent sérieusement les arbres : leur résistance à la sécheresse et au gel diminue ainsi qu'aux attaques d'insectes.

Pour notre association, ce dossier ne répond pas aux enjeux d'aujourd'hui :

- de réduction de 13% des émissions d'ammoniac à l'horizon 2030
- de maintien de la biodiversité
- d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la population.

Les coûts pour l'environnement et la santé méritent que l'on privilégie, dans un très court avenir, une diminution du cheptel dans les élevages bretons ainsi qu'une orientation de l'agriculture bretonne vers un modèle plus créateur d'emplois et respectueux de l'environnement.

Aussi, nous vous demandons, Madame la commissaire enquêtrice de ne pas valider la demande des pétitionnaires pour construire cet élevage hors-sol.

Pour Eau et Rivières de Bretagne

Jean-Yves Bouglouan
membre du bureau de la CLE du SAGE Scorff